

Pour un bon compost

À chaque apport, il est important de bien mélanger les différents déchets organiques (humides et secs / azotés et carbonés) afin de favoriser leur dégradation par les micro-organismes.

Humides et azotés

Gazon, épiluchures de fruits et de légumes

Secs et carbonés

Petits branchages, paille, feuilles mortes, sciure de bois

Au printemps, pensez à retourner complètement le compost (2 fois dans la saison) à l'aide d'une fourche et humidifiez-le si nécessaire pour activer la décomposition.

Vous obtiendrez un compost mûr au bout de 7 à 10 mois !

Utilisez votre compost

- > **Au potager :**
incorporez une couche de 3 à 5 cm d'épaisseur de compost à la terre.
- > **Au jardin :**
mélangez 1/3 de compost à la terre avant de planter.



Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château
01150 CHAZEY SUR AIN
Tel : 04 74 61 96 40
contact@cc-plainedelain.fr
www.cc-plainedelain.fr



Moi je composte ! et vous ?



La communauté de communes
de la Plaine de l'Ain
subventionne à hauteur de 70%
l'achat de votre composteur* !



*Sur présentation de la facture nominative,
et d'un justificatif de domicile,
pour un montant plafonné à 65€.

Je peux composter :

Les déchets de ma cuisine :

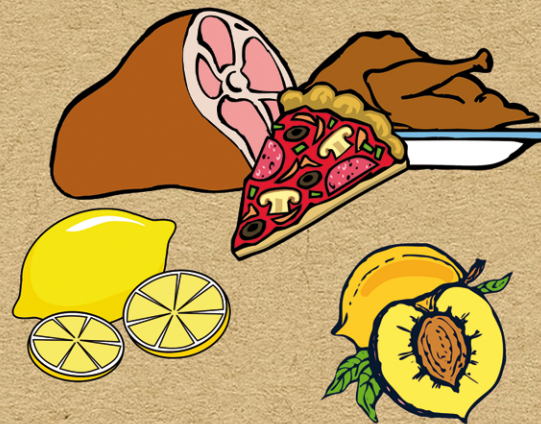


OUI

les épluchures,
les restes de légumes
le pain
les sachets de thé
et marc de café

Ils ne sont pas compostables

Les déchets de ma cuisine :



Les restes de repas
la viande et le poisson
les agrumes
les noyaux

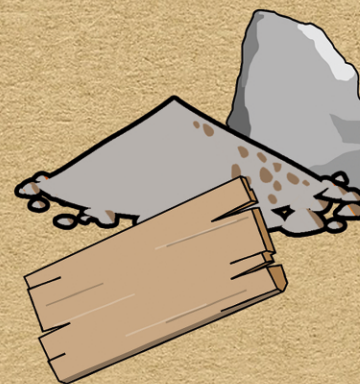


Les déchets de mon jardin ou de la maison :

Les déchets de mon jardin :



la tonte de pelouse,
les feuilles mortes et brindilles
les fleurs coupées
les résidus du potager



les poussières d'aspirateurs
les litières et excréments d'animaux
les cailloux et gravats
le bois traité